



Cayenne, le 27 février 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Antoine KARAM – Sénateur de Guyane

BREVET IRD : GARANTIR DE JUSTES RETOMBÉES POUR LA GUYANE ET LES POPULATIONS AUTOCHTONES

C'est avec un profond regret que j'ai appris que Tapo ALOÏKE, représentant des populations autochtones de Guyane, n'avait pas été autorisé par l'Office Européen des brevets (OEB) à prendre la parole lors de l'audition du 21 février 2018 à l'issue de laquelle l'OEB a confirmé la validité du brevet de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) portant sur la molécule antipaludique Simalikalactone E (ou "*SkE*") issue du couachi.

Si la France a bien ratifié le Protocole de Nagoya qui consacre le principe de partage juste et équitable des avantages tirés de la biodiversité et des savoirs traditionnels, cela n'est pas encore le cas de nombreux pays. Je reste néanmoins convaincu que son esprit doit être mieux respecté par les instances européennes et internationales.

Il est temps de reconnaître la voix des peuples autochtones et de ne pas oublier que, par delà ce protocole, il y va de l'histoire de femmes et d'hommes. Une histoire qui est aussi la nôtre.

En février 2016, j'étais de ceux qui avaient réagi au dépôt par l'IRD de ce brevet. J'avais alors demandé à son président-directeur général, Jean-Paul MOATTI, d'adopter une démarche respectueuse de l'esprit de la loi relative à la protection de la biodiversité, alors en discussion au Parlement. L'IRD avait ensuite engagé un travail qui se voulait constructif avec la Collectivité Territoriale de Guyane pour parvenir à un protocole d'accord sur le partage juste et équitable des avantages éventuels issus de la valorisation de la molécule *SkE*.

Si le fruit de ce travail n'est pas encore connu, il sera à mon sens fondamental que le Grand Conseil Coutumier, récemment créé, s'empare de cette question et joue pleinement son rôle : représenter et défendre les intérêts des populations autochtones.

Par delà la décision de l'OEB, il est important de prendre date et de rester vigilants sur les suites qui seront données à la valorisation de ce brevet de manière à ce que la Guyane et ses populations autochtones bénéficient de retombées justes et équitables.

Antoine KARAM